

Syndromes/ maladies sexuellement transmissibles

JUSTIFICATION DE LA SURVEILLANCE

La morbidité attribuable aux maladies sexuellement transmissibles (MST) a continué de croître au long du siècle par rapport à celle des autres maladies infectieuses. Les maladies sexuellement transmissibles figurent désormais au cinquième rang des causes entraînant la perte d'années de vie productives dans les pays en développement. Les maladies sexuellement transmissibles (y compris le VIH/SIDA) surviennent souvent comme syndromes pathologiques.

La méthode préconisée par l'OMS pour lutter contre les MST est basée sur l'intégration des soins de santé primaire à un stade précoce. Nous faisons appel à une définition syndromique pouvant servir à surveiller l'incidence d'un certain nombre de pathologies d'étiologie diverse et pour la gestion des programmes correspondants. Nous ferons appel à trois types de syndrome :

1. **Syndrome d'ulcération génitale**, avec des étioles du type chancre mou, Herpes simplex, syphilis, lymphogranulome vénérien, donovanose.
2. **Syndrome d'écoulement urétral** (surtout les uréthrites gonococcales et non-gonococcales).
3. **Syndrome d'écoulement vaginal** (surtout les vaginites et, à un moindre degré, les infections du col utérin).

DÉFINITION DE CAS RECOMMANDÉE

Définition du cas clinique

1. **Syndrome d'ulcération génitale** : Ulcération génitale douloureuse, avec ou sans adénopathie inguinale, sur le pénis ou le scrotum chez l'homme ; sur les lèvres, le vagin ou le col de l'utérus chez la femme.
2. **Syndrome d'écoulement urétral** : Ecoulement urétral chez l'homme, avec ou sans dysurie.
3. **Syndrome d'écoulement vaginal** : Ecoulement vaginal anormal (quantité, couleur et odeur) avec ou sans douleurs du bas-ventre, avec ou sans symptômes spécifiques, avec ou sans facteurs de risque spécifiques (observation sans spéculum).

Critères de laboratoire pour la confirmation

Syndrome d'ulcération génitale/ Syndrome d'écoulement vaginal :

Il est possible d'obtenir par le laboratoire la confirmation du micro-organisme impliqué, mais ce n'est pas nécessaire pour la définition de cas.

Syndrome d'écoulement urétral : Il est possible d'obtenir par le laboratoire la confirmation du micro-organisme impliqué, mais ce n'est pas nécessaire pour la définition de cas (coloration de Gram pour les diplocoques intracellulaires).

Classification des cas

Ne s'applique pas.

SURVEILLANCE RECOMMANDÉE

Notification mensuelle systématique des données cumulatives ou spécifiques des cas par les sites sentinelles auprès du niveau intermédiaire (Dans certains pays, notification universelle).

Rapports annuels produits par les sites sentinelles et destinés au niveau central.

Dans certains pays, la surveillance des ulcérations génitales repose sur des enquêtes spécifiques (dans la communauté ou dans les cliniques de maladies sexuellement transmissibles).

MINIMUM D'INFORMATIONS À RECUEILLIR

Données relatives aux cas pour la notification

- code d'identification unique, sexe, zone géographique
- date du début
- résultats de laboratoire.

Données relatives aux cas pour l'identification des contacts

- Partenaires sexuel(le)s.

Données cumulatives à notifier

- nombre de cas par groupe d'âge, zone géographique, et diagnostic de laboratoire, le cas échéant
- (*pour le syndrome d'écoulement urétral*) : nombre de cas traités.

ANALYSE DES DONNÉES, PRÉSENTATION ET RAPPORTS RECOMMANDÉS

- nombre de cas syndromiques/ incidence par mois, zone géographique, groupe d'âge, sexe, résultats de laboratoire le cas échéant
- comparaison avec le même mois, le même groupe d'âge et la même zone géographique, pour les années précédentes
- l'examen annuel est utile pour identifier les zones préoccupantes et pour fixer des priorités
- les graphiques linéaires permettront de présenter les tendances saisonniers et séculaires.

PRINCIPALES UTILISATIONS DES DONNÉES DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Servir d'indicateur de remplacement pour suivre les tendances de l'incidence.

Identifier les zones à haut risque pour cibler davantage les interventions, y compris un renforcement des mesures de lutte contre l'infection à VIH le cas échéant.

Sensibiliser les décideurs politiques et les communautés.

Définir les ressources, les approvisionnements et les mesures de lutte et de prévention.

Définir et surveiller les méthodes efficaces de diagnostic et de traitement.

Suivre et améliorer le programme existant pour qu'il garde sa pertinence et son efficacité.

ASPECTS SPÉCIFIQUES

Aucun.

PERSONNES/SERVICES À CONTACTER

Dans les bureaux régionaux

Voir en pages 20 à 25 les personnes ou les services à contacter dans les régions

Au Siège : 20 avenue Appia CH-1211 Genève 27, Suisse

Initiative contre le VIH/SIDA et les Infections sexuellement transmissibles (HSI)

Courrier électronique : gerbasea@who.ch / Surveillancekit@who.ch

Téléphone : (41 22) 791 4459 / 2111

Télécopie : (41 22) 791 4834 à l'attention de HSI.